



déclaration Commune

à la CAPD du 29 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les organisations syndicales SNUDI FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA tiennent à protester contre les méthodes qui ont été employées pour tenter d'entraver l'exercice du droit de grève.

Un mail a été adressé aux communes et dans plusieurs circonscriptions pour indiquer qu'il n'y aurait pas de grève le 31 janvier, qu'aucun préavis n'aurait été déposé.

Dans plusieurs circonscriptions, on a tenté d'intimider les collègues en leur indiquant qu'ils ne seraient pas décomptés comme grévistes mais en absences injustifiées et qu'ils se trouveraient dans l'illégalité.

Or, un préavis de grève illimitée à compter du 24 janvier 2019, a bien été déposé par les organisations syndicales SE-UNSA – SNUipp-FSU et SNUDI FO dans un courrier en date du 17 janvier 2019 (dont votre secrétariat a accusé réception)

Consécutivement à la rencontre de lundi 21 janvier, il vous a été clairement signifié que la grève aurait lieu dans la mesure où vous refusiez tout élément de négociations.

Plusieurs préavis de grève nationaux sont déposés auprès du Ministre dont celui du 24 janvier 2019 déposé par la FNEC FP FO.

Les enseignants du département désireux d'être grévistes sont donc bien couverts par les préavis.

Vous avez été dûment alerté par nos organisations syndicales ce vendredi, nous vous avons demandé de faire un démenti auprès des maires et des écoles. L'information n'est arrivée que tard dans l'après-midi du 28 janvier, suite à notre insistance et, si elle reconnaît le droit de grève, elle reste inexacte. Aucun démenti n'a été effectué auprès des mairies.

Il y a donc une volonté manifeste de contester le droit de grève par l'utilisation de moyens illicites, déloyaux, scandaleux.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Croyez vous vraiment que ce genre de méthode empêchera la mobilisation des personnels qui ne supportent plus les décisions arbitraires et les remises en cause toujours plus nombreuses de leur statut.

Croyez-vous que les échanges entre administration et représentants du personnel pourront avoir lieu dans un climat serein lorsque de telles méthodes sont utilisées et relayées ?

En ce jour d'installation de la nouvelle CAPD, nous rappelons que les personnels ont voté à plus de 82% pour leurs représentants ce qui leur confère une représentativité que personne ne devrait pouvoir leur contester.

Nous, délégués du personnel du SE-UNSA, du SNUipp-FSU et du SNUDI FO demandons unanimement :

- que les personnels et leurs représentants soient respectés.
- Que leurs revendications sur ce sujet du mouvement soient prises en compte afin d'éviter un conflit qui s'annonce.

Nous rappelons donc les revendications de l'intersyndicale :

- * le maintien de 2 phases de mouvement et donc le maintien de 2 saisies de vœux sur des postes précis
- * aucun vœu géographique
- * le maintien de 2 CAPD mouvement
- * le maintien d'un barème départemental avec l'AGS, pilier du statut de PE, comme élément essentiel
- * L'attribution de tous les postes selon le barème